



Autoroutes du Sud de la France DRE RAA

DELEGUES DU PERSONNEL

Questions posées préalablement à la séance par la **CGT** pour la réunion prévue.

Le mardi 03 Octobre 2017

Question n°1

Le tour de service du mois de juillet est sorti fin avril. Le 15 mai, un élu pose des HD pour le 31 juillet. Puis, cet élu modifie ses HD et déclare à son encadrement par mail le 22 juillet que finalement il annule les HD qu'il avait posés pour le 31 juillet suite au dépôt de préavis de grève déposé par son organisation syndicale ce jour-là. La direction ne modifiera jamais le tour à l'affichage et laissera le poste en HD, alors même qu'elle a effectué d'autres modifications sur la même semaine (31) le 24 juillet, soit 2 jours après la déclaration de l'élu. Les modifications des HD sont courantes et à chaque fois qu'un élu retire des HD, il réintègre son poste de travail aux horaires de travail du tour sorti et le tour est modifié en conséquence.

Les élus CGT rappellent à la Direction notamment les articles L3171-1, L3122-2, D3122-7-1, D3171-2 et suivants du Code du travail qui rend l'affichage et les modifications des horaires obligatoires.

Les élus CGT constatent encore une fois que certains représentants du personnel sont victimes de discrimination. Pourquoi la modification du planning à l'affichage sur ce poste du 31 juillet 2017 n'a jamais été effectuée ?

Question n°2

Depuis la nouvelle organisation de la télé-opération, les salariés de ce service se retrouvent envahis de mails sur leur messagerie pro, notamment pour des véhicules entrés sans TT. En 14 jours d'absence, c'est plus de 500 mails reçus avec certains de très importants au milieu, du coup difficiles à décoder. Les élus CGT demandent à la Direction de revoir au plus vite cette organisation qui pollue les boîtes mail.

Question n°3

Les élus CGT constatent qu'en moyenne 35% des salariés du péage de la DRE RAA sont malades au moins 1 jour dans l'année. Sauf pour les salariés de la salle de télé-opération de Valence où le taux monte à 73% des salariés, (100% des Technicien Péage) ce qui représente un taux d'absentéisme de 20% des heures travaillées de la salle alors que la moyenne tourne autour de 3 à 4% ailleurs. Comment la Direction explique-t-elle qu'à la salle de télé-opération de Valence, les salariés sont malades 5 fois plus qu'ailleurs ? Comment la Direction explique-t-elle que cet état de fait perdure depuis quelques années ? Qu'a-t-elle entrepris pour améliorer les conditions de travail de ce service ?

Question n°4

Les élus CGT constatent que certains salariés de la salle de télé-opération de Valence n'ont bénéficié que de 4 ou 5 week-ends de repos depuis le début de l'année alors que d'autres ont en eu 9 ou 10. Certains n'ont bénéficié que 15, 16 ou 18 fois de 2 jours de repos consécutifs alors que d'autres en ont eu entre 25 et 30. Ces écarts d'iniquité sont inacceptables et les élus CGT constatent que la Direction ne fait rien pour améliorer les conditions de travail de ce service mais qu'au contraire, en agissant de la sorte, elle contribue à accentuer le malaise existant. Les élus CGT demandent à la Direction de cesser immédiatement cette méthode de management qui n'en n'est pas une.